

Le statut du manuscrit de Leyde dans l'édition du traité *Des adverbis* d'Apollonius Dyscole*

LIONEL DUMARTY

« Sed huic nihil tribuendum »
(Schneider, app. crit., in *Ap. Dysc. adv.* 121,11)

De l'œuvre d'Apollonius Dyscole, le grammairien alexandrin du II^e s. apr. J.-C., il reste aujourd'hui quatre traités : un *περὶ συντάξεως* (traité *De la construction* ou *Syntaxe*), considéré comme son *opus magnum*, et trois autres traités, héritage d'un ensemble plus vaste, portant chacun sur l'une des huit parties de la phrase : *περὶ ἀνωθυμίας* (*sur le pronom*), *περὶ συνδέσμων* (*sur les conjonctions*) et *περὶ ἐπιρρημάτων* (*sur les adverbis*). Depuis la fin du XV^e siècle, on compte six éditions du traité *De la construction*¹. En revanche, les petits traités d'Apollonius n'ont pas eu la même fortune éditoriale : l'édition *princeps* est celle de Bekker, une édition diplomatique du début du XIX^e siècle², à laquelle succède, environ soixante ans plus tard, celle de R. Schneider, publiée dans la collection des *Grammatici Graeci*. Enfin, si les traités *Des conjonctions* et *Du pronom* ont été édités une troisième fois, séparément, ces quinze dernières années³, pour le traité *Des adverbis*, l'édition la plus récente reste à ce jour celle des *Grammatici Graeci*, qui date de 1878⁴.

Au sujet de la tradition manuscrite du traité *Des adverbis*, les questions qui se posent semblent se résoudre en une seule : que faire lorsqu'on ne dispose que d'une source manuscrite unique ? – Pourtant, une autre question, non moins embarrassante et *a priori* incompatible avec celle-ci, doit être posée, avant tout : pour éditer le traité *Des adverbis*, ne dispose-t-on vraiment que d'un seul manuscrit ? De fait, il existe bien deux manuscrits : un manus-

* Une première version de ce texte a été présentée le 7 mars 2014, à l'occasion de la table ronde « Ecdotique, l'édition des textes anciens en devenir » organisée par Guillaume Bady, à l'Institut des Sources Chrétiennes (Lyon). Qu'il soit ici vivement remercié, ainsi que tous les participants de cette table ronde qui ont permis, par leurs précieuses remarques et suggestions, d'enrichir cette étude.

¹ Cf. Lallot 1997, 1, 73-74, la dernière en date, qui rappelle les cinq premières : 1. Alde Manuce (*editio princeps* 1495) ; 2. Bonini (éd. Juntine 1515) ; 3. Sylburg (1590) ; 4. Bekker (1817) ; 5. Uhlig (1910).

² Bekker publie en 1813 le *De pronomine*, puis les deux autres traités en 1816, dans les *Anecdota Graeca* II.

³ Dalimier 2001 et Brandenburg 2005.

⁴ R. Schneider publie son commentaire en 1902 (GG II 1/2).

crit ancien (un codex Parisinus, datant de la fin du XI^e s.), et un manuscrit bien plus récent, conservé à Leyde. On a cependant tout lieu de croire, avec l'appui d'un certain nombre de témoignages, et surtout après avoir mené l'enquête directement sur ces deux sources, que le second manuscrit n'est d'aucune utilité, ou presque, pour l'établissement du texte.

Aussi l'objet de cette étude n'est-il pas de chercher à réhabiliter le manuscrit, mais de proposer une justification claire et positive – ce qui semble n'avoir jamais été fait – de son exclusion. On se contente généralement de dire, à juste titre, que le manuscrit de Leyde est un apographe (i. e. une *copie directe*) du Parisinus et que, dans la mesure où l'original est accessible, une telle copie est par conséquent inutile pour l'édition critique. Cependant, supprimer un manuscrit revenant, dans ce cas précis, à supprimer la moitié des sources manuscrites, il semble nécessaire de faire reposer pareille affirmation sur une solide démonstration. Du reste, quand même le manuscrit de Leyde serait un apographe, on pourrait encore espérer y trouver un moyen de résoudre certaines difficultés, puisque le manuscrit de base est fort endommagé et présente d'importantes lacunes.

Avant de chercher à déterminer si ce manuscrit peut ou non être d'une quelconque utilité pour l'établissement du texte d'Apollonius, il paraît nécessaire de rapporter ce que l'on sait des traditions directes du traité et de réunir les différents témoignages qui mentionnent ce manuscrit de Leyde.

* * *

1. Présentation du manuscrit de Leyde : quelques rares témoignages

La source la plus ancienne du texte d'Apollonius (le codex *Parisinus graecus* 2548, ou ms. A, datant de la fin du XI^e siècle ou du début du XII^e, petit format in-4° de 194 folios) est le seul manuscrit qui contienne, en plus du traité *περὶ συντάξεως*, les trois petits traités d'Apollonius, soit l'ensemble du corpus apollonien qui subsiste aujourd'hui. C'est un manuscrit « réputé pour l'extrême difficulté de son écriture »⁵, notamment à cause de modifications peu soigneuses apportées au texte par d'autres mains, et surtout à cause d'un mauvais état général de conservation : en effet, de nombreuses altérations (dues à l'humidité) ont rendu le texte illisible en de nombreux endroits ; s'ajoute enfin à cela un problème de reliure, puisque des cahiers entiers ont été déplacés, d'autres ont disparu⁶.

⁵ Schneider 1878, VIII : « ut optimus ille codex 'insigni scripturae difficultate famosus' esse [...] diceretur ».

⁶ Pour une description plus détaillée de la composition et de l'état de détérioration du manuscrit, cf. Schneider 1878, IX : « Ea igitur est codicis condicio, ut primum locum occupent quattuor qui sunt de syntaxi libri, fol. 2^r-92^r; post ultimam syntaxis

L'apographe de Leyde (ou ms. L) est un in-4° très récent de 56 folios, en papier. Il ne pose quant à lui aucun problème d'écriture ni de composition, à l'exception d'une inversion entre les folios 9 et 10, très facile à repérer. Ce manuscrit n'est pas daté, mais peut l'être avec une assez grande précision, comme on le verra bientôt. Ajoutons qu'il ne contient que deux des trois traités des *opera minora* d'Apollonius : le traité *Des adverbis*, suivi du traité *Du pronom*.

Ce manuscrit existe donc. – Encore faut-il le savoir. De fait, très rares sont les philologues qui, alors même qu'ils établissaient le texte du grammairien, en partie ou en totalité, l'ont mentionné. Et bien souvent, le manuscrit de Paris est tenu pour l'unique source des *scripta minora* d'Apollonius Dyscole.

Bekker, qui est le premier à éditer le texte en totalité, fait une description détaillée du codex Parisinus, dans la préface des *Variae lectiones* du traité *Du pronom*⁷, mais il ne parle aucunement du ms. L, qu'il a pourtant consulté, puisqu'il en fait mention (quoique très rarement) dans ses notes critiques⁸. C'est Wolf qui, dans l'*avertissement* de cette même édition, en fait une brève mention, précisant que cette copie avait été rapportée de Paris à Leyde par David Ruhnken, philologue néerlandais de la seconde moitié du XVIII^e siècle :

Un apographe bien mieux conservé a été rapporté aux Pays-Bas par Ruhnken, qui, alors qu'il l'avait confié à des amis pour qu'ils s'en servent, à sa mort, le laissa à la bibliothèque Lugduno-Batava, où il est aujourd'hui conservé⁹.

Lorsque, en 1854, Egger publie l'imposante monographie sur Apollonius Dyscole, dans laquelle il présente l'histoire des textes et traduit quelques

vocem sequitur exordium libri de coniunctione usque ad p. 214, 26 γράμμα, quod dimidium fere fol. 92^r, fol. 92^r et dimidium fol. 93^r complet ; reliqua folii 93 pars et totum folium 94 vacuum relictum est. Pertinet autem liber, qui est de coniunctione, usque ad fol. 113^v extr., ut praeter exordium, de quo modo diximus, foliis 19 contineatur. Subiungitur commentatio de adverbis, in foliis 39 conscripta, fol. 114^r-145^v et fol. 177^r-183^v. Quartum occupat locum scriptio de pronomine, quam folia 42 complectuntur (fol. 184, 146^r-176^r, 185^r-194^r). » ; cf. aussi Uhlig 1910, XXIII-XXVI.

⁷ Bekker 1813, 149-150 : « Hic codex, cuius paginas diplomaticae fidei causa suis quasque locis adscripsimus, numeratur inter Parisiensis 2548 ».

⁸ Si l'édition de Bekker ne contient pas d'apparat critique, le texte proposé est néanmoins établi d'après des choix raisonnés. Bekker mentionne ses divergences avec le texte de base (ms. A) et parfois quelques leçons du ms. L dans l'*Annotatio critica* qu'il publie à la fin des *Theodosii Canones*, dans les *Anecdota Graeca* III (Berlin, 1821), 1115-1127.

⁹ Bekker 1813, IV : « Allatum deinde integrius apographum ad Batavos est per Ruhnkenium, qui quum suis illud amicis usurpandum dedisset, moriens reliquit bibliothecae Lugdunobatavae, ubi hodie custoditur ».

extraits de l'édition de Bekker, le manuscrit de Leyde n'est jamais mentionné. De fait, on peut lire :

Ces trois ouvrages [*Pronom, Conjonctions, Adverbes*] sont publiés d'après le *manuscrit unique* et fort ancien de la Bibliothèque impériale, qui porte le n. 2548 [...] ¹⁰.

et encore, plus loin, lorsqu'il fait allusion au traité *Du pronom* :

Ce livre est incomplet dans le *manuscrit unique* qui nous l'a conservé, etc. ¹¹

Il est tout à fait vraisemblable que, sans ignorer l'existence d'une telle source, Egger la dédaigne, car il semble reprendre, en lui donnant un sens sensiblement différent, une formule que G. Dronke utilise, la même année, dans un article du *Rheinisches Museum*, pour décrire le Parisinus : « qui unus nobis servavit tres libros... » (« le ms. unique qui nous a conservé les trois livres ») ¹².

Les éditeurs contemporains ne prêtent guère plus d'attention que leurs aînés au manuscrit de Leyde : C. Dalimier, qui réédite le traité *Des conjonctions* en 2001, ne mentionne cette « reproduction » du Parisinus que pour préciser qu'elle ne contient justement pas le traité *Des conjonctions* ¹³. On espérait trouver, dans la préface de la récente publication du traité *Über das Pronomen* de Ph. Brandenburg, davantage de renseignements sur ce manuscrit qui contient précisément le traité *Du pronom*. Or, ici encore, non seulement il est écarté, mais il n'est pas même mentionné spécifiquement. En effet, après une très brève description du codex Parisinus, Ph. Brandenburg ajoute :

En outre, toutes les autres copies conservées sont des apoglyphes de ce codex et ne présentent ainsi aucun intérêt pour l'étude critique du texte ¹⁴.

En fin de compte, R. Schneider, qui est le seul à éditer le traité *Des ad-
verbes* après Bekker, reste encore notre témoin le plus précis, celui qui offre la notice la plus complète. Il signale notamment deux autres sources, dans lesquelles ce manuscrit a été utilisé. (a) La première est le traité *Des dialectes* de

¹⁰ Egger 1854, 3-4, n. 1. Je souligne.

¹¹ Egger 1854, 18. Je souligne.

¹² Dronke 1854, 582 : « Usus autem est ille [*scil.* Bekker] quattuor codicibus Parisiensibus [ABCD] : de quorum praestantissimo tantum, qui unus nobis servavit tres libros de pronomine, de coniunctionibus, de adverbiiis, accuratis dixit ad librum de pron. p. 149 : 'Hic codex, etc.' ».

¹³ Dalimier 2001, 12 : « La partie [du ms. A] qui porte le *Traité des conjonctions* est tellement détériorée qu'elle a découragé les copistes auxquels on doit la reproduction du *Traité du pronom* et du *Traité des adverbes* conservée à la bibliothèque de Leyde ».

¹⁴ Brandenburg 2005, 5 : « Alle sonst erhalten Abschriften sind *Apographa* dieses Codex und somit für die Textkritik ohne Belang ».

Grégoire de Corinthe, édité d'abord par G. Koen en 1766. De fait, s'il ne mentionne pas explicitement le manuscrit de Leyde, dans sa préface, Koen dit avoir accédé aux traités mineurs d'Apollonius grâce à Ruhnken, celui qui justement a rapporté le manuscrit à Leyde :

[...] ce qui provoqua en moi le désir d'accéder à cette œuvre, ce furent les livres inédits de ce même Apollonius *Sur les conjonctions*, *Sur les adverbes* et *Sur les pronoms*, qu'il me fut permis, grâce à la bienveillance de Ruhnken, de consulter¹⁵.

Certes, il parle bien des trois traités, et le manuscrit L n'en contient que deux. Il faut donc comprendre que Ruhnken à permis à Koen de consulter le manuscrit parisien, ou bien (hypothèse aventureuse) qu'il aurait existé aussi une copie du traité *Des conjonctions* – ce qui, évidemment, relève du fantasme. Par ailleurs, d'après un indice textuel, le philologue Friedrich Bast dira, dans une réédition de 1811, que « Koen semble avoir suivi le texte de l'apographe de Ruhnken »¹⁶. – (b) Le second texte qui utilise, cette fois-ci sans équivoque, le manuscrit de Leyde est une édition de 1773 des *Idylles* de Théocrite par L. C. Valckenaer :

C'est à partir de l'apographe (que le très illustre Ruhnken fit reproduire à ses frais) que je recopiai les passages qui furent mal restitués, pêle-mêle, à la fin du livre de Maittaire, p. 424, alors qu'on les lit comme un tout uni dans le Codex¹⁷.

Si l'on peut dire que l'on sait peu de choses sur ce manuscrit, on constate néanmoins que les éditeurs précédents n'en ignoraient pas l'existence. Comment alors expliquer qu'ils n'aient fait de ce manuscrit que peu de cas, lorsqu'ils ne l'ont, tout simplement, pas rejeté ? Cette question se fonde nécessairement, et successivement, sur deux autres : (1) peut-on, tout d'abord, se fier au manuscrit L ? (2) et s'il est fiable, ce manuscrit peut-il apporter quelque chose à l'édition du texte ?

¹⁵ Schäfer 1811, XVIII-XIX : « Inter Grammaticos, qui universas Graecae linguae dialectos explicarint, eminuit Apollonius Dyscolus. Is, Suida teste, praeter cetera, scripsit etiam περί διαλέκτων Δωρίδος, Ιάδος, Αιολίδος, Ατθίδος, cuius operis desiderium incenderunt inediti eiusdem Apollonii libri περί συνδέσμων, περί ἐπιρρήμάτων et περί ἀντωνυμιῶν, quos mihi Ruhnkenii humanitate evolvere licuit ».

¹⁶ Schäfer 1811, 313 : « In fragmento incerti scriptoris Dorici, quem citat Apollonius Dysc. in libro περί ἐπιρρημάτων, (Sophronem esse vix dubito,) textum Apographi Ruhnkeniani secutus videtur Koenius, cum ederet Ἡρα ac deinde ἔξελε πύρωσεν ὑπερίων ».

¹⁷ Valckenaer 1773, 301 : « ex apographo, quem suo sibi aere comparavit Clariss. Ruhnkenius, quae partim male sunt post Maittairii libellum, p. 424, vulgata, ut in Codice continua leguntur, describam ».

2. La fiabilité du ms L : quelques problèmes d'authentification.

Pour répondre à ces deux questions, il faut, en tout premier lieu, essayer de combler les lacunes de la notice. Peut-on dater le manuscrit avec précision ? Aucune des sources répertoriées ci-dessus – et pas même la bibliothèque universitaire de Leyde, où il est conservé aujourd'hui – ne date cet apographe. Il est néanmoins assez aisé de déterminer une période durant laquelle la copie a pu être réalisée. On sait¹⁸ que le manuscrit appartient à la collection du philologue David Ruhnken, professeur à l'université puis bibliothécaire de l'Académie de Leyde, en 1771. On sait aussi que cette copie est nécessairement antérieure à 1773, date de parution du *Théocrite* de Valckenaer qui, comme on l'a vu¹⁹, édite quelques passages du Dyscole à partir de l'apographe. On peut même supposer qu'elle est antérieure à 1766, année de la 1^{re} édition des *Dialectes de Grégoire de Corinthe*, si du moins Friedrich Bast, dans l'édition annoté de 1811²⁰, a raison de supposer que Koen a suivi le texte de l'apographe de Ruhnken. En effet, Bast fait cette supposition à propos d'un fragment de Sophron²¹, cité par Apollonius dans le traité *Des adverbis* (169, 23)²², et qui est édité par Koen. Dans le manuscrit de Paris, le fragment est incomplet :

ἦ ῥα καλῶς ἀποκαθάρασα ἐξελεπύρωσεν

Koen en propose une version légèrement différente et, surtout, plus complète :

Ἦρα κάλως ἀποκαθάρασα ἐξελε πυρωσεν ὑπερίων

Or, cette forme ὑπερίων, qui, sans équivoque, est absente du manuscrit A, apparaît bien dans le manuscrit de Leyde (f^o 12^v, l. 25) :

ἦ ῥα καλῶς ἀποκαθάρασα ἐξελε πυρωσεν ὑπερίων

C'est une raison de penser que Koen a suivi le texte de l'apographe de Ruhnken. En outre, Schneider précise clairement, dans son appareil critique, à propos d'une forme qui fait consensus, que c'est à partir du ms. L que Koen a tiré sa leçon²³. Enfin, Valckenaer, dans la préface de son *Théocrite*, dit bien

¹⁸ Cf. *supra* : Bekker 1813, IV.

¹⁹ Cf. *supra* : Valckenaer 1773, 301.

²⁰ Cf. *supra* : Schäfer, 1811, 313.

²¹ Sophron, *Mimes*, fr. *21 Kassel-Austin (*Poetae Comici Graeci*, 1, Berlin 2001).

On note que la forme καλῶς est étrangement accentuée (κάλως) par Koen.

²² Les références à l'œuvre d'Apollonius sont données dans l'édition des *Grammatici Graeci*, soit Schneider 1878 pour les *scripta minora* et Uhlig 1910 pour la *Syntaxe*.

²³ Schneider 1878, 170 (app. crit. 11-12) : « Est το αλλως et in A et in L, ex quo sua sumpsit Koen ». – Je me demande néanmoins s'il ne fait pas cette remarque d'après Bast lui-même.

que Ruhnken fit reproduire l'apographe « à ses frais »²⁴, et donc, vraisemblablement, alors qu'il n'était pas encore bibliothécaire de l'Académie, c'est-à-dire avant 1771. La date de 1766 semble donc tout à fait plausible pour définir un *terminus ad quem*.

Peut-on définir un *terminus a quo* ? Une fois encore, plusieurs éléments permettent de répondre. (I) Le premier est une copie imprimée, et très fragmentaire, de deux des trois écrits mineurs d'Apollonius par Isaac Voss. Ce texte, qui ne regroupe qu'une cinquantaine d'*excerpta* des traités *Du pronom* et *Des adverbis*, fut publié pour la première fois²⁵ en 1738, en appendice aux *Dialectes* de Maittaire, dans l'édition de Reitz. Si cette copie est bien de Voss²⁶, c'est-à-dire, vraisemblablement, de la seconde moitié du XVII^e siècle, il semble qu'il s'agisse encore, à l'époque de sa première publication, de la seule copie connue du *codex Dyscoli*. Partant, on peut penser que le manuscrit de Leyde n'existait pas encore en 1738. (II) Un autre témoignage, bien plus sûr, vient du manuscrit lui-même : parmi les quelques inscriptions secondaires et marginales que contient le codex de Leyde, on relève une suscription – selon Schneider, de la main même de Ruhnken²⁷ – (au haut du verso de la page de garde), qui fournit des renseignements précis, et, notamment dans sa deuxième partie, des indices sur (1) l'origine de l'exemplaire qui a servi de modèle ; (2) les noms des deux scribes ; (3) la partie de copie qui a incombé à chacun des deux.

Dans le ms. Royal le traité des Pronoms précède, et celui des Adverbis vient ensuite : c'est l'ordre qu'il faut adopter pour l'édition. La première partie, c'est Jean Capperonnier qui la recopia, à partir du ms. Royal ; la seconde, c'est Samuel Musgrave²⁸.

À en croire cette suscription, il s'agit bien d'une copie directe du « manuscrit royal » (« e manuscripto Regio descripsit »), c'est-à-dire du codex Parisinus graecus 2548, et ses auteurs sont Jean Capperonnier et l'humaniste

²⁴ Valckenaer 1773, 301 : « suo sibi aere ».

²⁵ Cf. J. F. Reitzii Praefatio, in Maittaire 1807, VIII : « celebris Grammatici Apollonii Dyscoli fragmenta [...] numquam ante, quod sciam, edita ».

²⁶ Ce qu'il n'y a pas lieu de contester, d'après les rééditions successives de Maittaire, où le texte est reproduit avec l'intitulé suivant : « Is. Vossii excerpta ex Apollonii Dyscoli Grammatica » (cf. Maittaire 1807, 545, et avant, dans l'éd. de Reitz, 1738, 421), à quoi s'ajoute le témoignage de Wolf, dans l'édition de Bekker (1813, III) : « largiora indidem Excerpta extremo operi Maittairiano de Dialectis Gr. ab se repetito adiecit Jo. Fr. Reitzius, ex Is. Vossii apographo transcripta ».

²⁷ Schneider 1878, X : « in primo eius apographi folio haec adscripsit D. Ruhnken ».

²⁸ « In MS. Regio praecedit liber de Pronominibus, sequitur liber de Adverbiis : qui ordo in editione sequendus. Priorem partem e MS. Regio descripsit Joannes Capperonnerius, posteriorem Samuel Musgravius ».

anglais Samuel Musgrave, deux parfaits contemporains de Ruhnken²⁹. Puisqu'on sait que c'est Jean Capperonnier qui recopia la partie qui contient le traité *Des adverbis*, on peut se demander à quelle époque Ruhnken a été susceptible de le rencontrer. La source la plus riche dont on dispose à ce sujet, une biographie écrite par Wyttenbach, fournit des éléments de réponse assez précis. On peut en effet lire que, alors qu'il était « garde des manuscrits de la Bibliothèque Royale », Capperonnier avait rendu service à de nombreux savants, philosophes et philologues, dont Ruhnken lui-même, en leur transmettant les copies de nombreux codex.³⁰ Or on sait que Capperonnier était garde des manuscrits de 1759 à 1761 (avant de devenir garde des imprimés)³¹. C'est à partir de cette période, sinon précisément à cette époque, que Ruhnken aurait pu obtenir, grâce à Capperonnier, une copie du traité *Des adverbis* (et une partie du traité *Du pronom*), et c'est donc vraisemblablement entre 1759 et 1766 que cet apographe a été produit.

La suscription de Ruhnken, à laquelle on associe les quelques témoignages mentionnés plus haut, contient donc les renseignements qui permettent de fournir une date de composition assez précise du manuscrit de Leyde. Néanmoins, cette même suscription ne manque pas de soulever d'autres problèmes d'authentification. Dans la première phrase, Ruhnken signale que le copiste a inversé l'ordre des traités par rapport au manuscrit de base (de fait, Capperonnier a d'abord copié le traité *Des adverbis*, ensuite le traité *Du pronom*).

Dans le manuscrit royal, le traité *des Pronoms* précède, et celui *des Adverbis* vient ensuite.

Or, en l'état actuel, dans le manuscrit de Paris, les traités ne sont pas rangés dans l'ordre que prétend Ruhnken. Il faut alors envisager deux hypothèses : (1) soit la composition de l'archétype parisien était différente, et des cahiers ou des feuillets ont été déplacés dans une période qui se situe nécessairement entre la copie de Leyde et l'édition *princeps* de Bekker³² ; (2) soit la composition n'a pas changé, et alors cette remarque est fautive, ou doit être interprétée.

²⁹ Jean Capperonnier (1716-1775) ; Samuel Musgrave (1732-1780).

³⁰ Wyttenbach 1799, 64 : « Regiae bibliothecae, multo etiam quam altera ditioris ac refertioris, scriptis codicibus praefectus erat Capperonnerius, qui in plerisque eorum excerptis aut describendis utilem iam operam navaverat Hemsterhusio, Dorvillio, Albertio, ipsi Ruhnkenio, aliis item ».

³¹ Cf. la notice de la Bibliothèque nationale de France : *Gardes, conservateurs et directeurs du département des Manuscrits de 1720 à 2006*, Paris, BNF, 2006.

³² Car nous savons, notamment d'après la préface des *Variae lectiones* qui fait suite au traité *De pronomine* (Bekker 1813), que la composition du codex Parisinus graecus était bien la même qu'aujourd'hui.

Il a déjà été largement démontré, notamment par Egger³³, mais aussi par Alfred Jacob³⁴, et avant lui par Schneider³⁵, que le manuscrit de Paris n'avait pas seulement souffert de l'humidité, mais aussi de la négligence du relieur, car il est manifeste que de nombreux folios ont été déplacés ; néanmoins, d'après un rapide examen des indices matériels³⁶, il est aisé de rejeter la première hypothèse, et d'affirmer que les défauts de compositions sont antérieurs à la copie de Jean Capperonnier. Aucun autre indice (note, numérotation de feuillet) ne permettant de justifier concrètement que le traité *Du pronom* dût précéder celui *Des adverbes*, on se rend à l'évidence que cette remarque de Ruhnken n'est pas une notice descriptive du manuscrit, mais qu'elle a une valeur prescriptive : il s'agit surtout d'indiquer à qui voudrait éditer le texte quel ordre il convient de suivre (« qui ordo in editione sequendus »).

D'après Ruhnken, le traité *Du pronom* doit donc être placé avant le traité *Des adverbes*. C'est justement suivant cet ordre que Bekker a édité les *scripta minora* d'Apollonius, suivant cet ordre que Schneider les édite à son tour dans les *Grammatici* ; et même le fragment d'Apollonius d'Isaac Voss (1733), est édité avec, en tête, de larges passages du traité *Du pronom*, suivis par quelques extraits du traité *Des adverbes*. S'il s'agit là clairement d'un problème d'écotique, il semble bien que les raisons ne soient pas codicologiques, et renvoient plus largement à l'histoire des théories grammaticales. En effet, il faut inscrire la production (et donc la publication) de ces traités dans le projet plus vaste d'Apollonius, qui est celui des grammairiens anciens, consistant à classer et définir les parties de la phrase. Or, lorsqu'Apollonius expose l'ordre des parties de la phrase, au début du traité *De la construction*³⁷,

³³ Cf. Egger 1854, 21-23.

³⁴ A. Jacob termine ainsi sa minutieuse description : « vous voyez bien que les biniions ne sont tels... que parce que beaucoup de feuillets ont été remontés » (cf. Uhlig 1910, XXV).

³⁵ Schneider 1878, VIII : « Accedit, quod neglegenter rem egit bibliopega. Nam is et septem extrema libri de adverbis folia 177-183 cum primo libri de pronomine folio 184 post fol. 176 inseruit, etc. ».

³⁶ De la superposition rigoureuse des taches causées par l'humidité, d'un folio à l'autre, on doit conclure que le bouleversement de la composition (le déplacement des feuillets) est antérieur à ce type d'altérations ; comme on observe également que les lacunes qui en sont la conséquence se retrouvent rigoureusement dans la copie de Leyde, il est évident que la composition actuelle du ms. A est antérieure à la production de l'apographe.

³⁷ *Synt.* 15,6-8 : Ἴσως δὲ καὶ ἡ τάξις τῶν στοιχείων ἐν λόγῳ παραλαμβανομένη τοῦ δὲ ὅτι τὸ αὖ πρόκειται, εἶτα μετ' αὐτὸ τὸ β, ἀπαιτήσῃ καὶ τὴν κατὰ λόγον τῶν μερῶν τοῦ λόγου τάξιν, δι' ὅτι τὸ ὄνομα πρόκειται, μεθ' ὃ ἐστὶ τὸ ῥῆμα καὶ τὰ ὑπόλοιπα μέρη τοῦ λόγου [...].

il est d'abord question de la syntaxe du pronom, ensuite de celle de l'adverbe : le pronom occupe la cinquième position (après le nom, le verbe, le participe et l'article³⁸) et l'adverbe vient en septième position, après la préposition et juste avant la conjonction. C'est l'ordre qui est également suivi par Priscien dans ses *Institutiones grammaticales*³⁹ et il est très clair que, pour les premiers éditeurs d'Apollonius, qui étaient tous de grands philologues et d'éminents historiens de la grammaire technique, cet ordre devait s'imposer.

Enfin, il n'y a pas de quoi énoncer l'hypothèse improbable que ce *manuscriptus regius* dont parle Ruhnken pût être un autre codex de la bibliothèque royale, pour une simple raison : c'est que, indépendamment des quelques témoignages cités précédemment (lesquels insistent assez sur le caractère *unique* de cette source), certaines des notes marginales que l'on peut relever dans l'apographe apportent la preuve que le scribe copie directement ce manuscrit de Paris, et non un autre.

En effet, sur les treize notes relevées dans la copie du traité *Des adverbis* (qu'il est aisé d'identifier comme étant de la main du copiste lui-même), trois mentionnent un ajout *ad marginem* (en marge) ou *inter lineas*, c'est-à-dire dans le corps du texte⁴⁰, ce qu'une simple consultation du manuscrit source permet d'attester. En outre, à deux reprises, le scribe signale que l'ajout est le fruit d'une *manus recentior*⁴¹ et, une fois encore, on peut distinguer sans équivoque une seconde main dans le manuscrit A.

Voici un autre exemple : dans un passage du folio 2^v (l. 2), le scribe relève fidèlement ce qui lui apparaît comme une suite de lettres sans cohérence, ενωνοιδωκα, tout en suggérant de lire ἐλών οἱ δῶκα (« *Suspicio legendum esse ἐλών οἱ δῶκα* »). Schneider, lorsqu'il édite le texte en 1878, propose ἐκών οἱ δῶκα⁴². Enfin, comme il le précise dans son apparat, on remarque assez clairement qu'une seconde main est intervenue dans le manuscrit A sur le mot pour noter un κ (εκων) par-dessus ce qui pouvait tout aussi bien être un ν (ενων) ou un λ (ελων). Or, cette ambiguïté, parce que le copiste la signale, renforce elle-même l'idée que l'original est bien le manuscrit A.

³⁸ Cf. *synt.* 15,6 à 26,9.

³⁹ Cf. Egger 1854, 13 : « chaque division répondait à une de ces huit parties, à peu près dans l'ordre suivant, indiqué par Apollonius lui-même, au début de la *Syntaxe*, et fidèlement suivi par Priscien, le constant disciple d'Apollonius. ». Sur ce point précis, voir aussi G. Dronke 1854 et G. Uhlig 1870.

⁴⁰ P^o 2^r : « videtur inter lineas additam fuisse praeposit(ionem) ει » ; P^o 2^v : « ad marginem legitur : πῆσιν, τουτέστι τὴν πάθισιν » ; P^o 10^v : « verba sic notata ad marginem conjecta sunt manu paululum recentiore ».

⁴¹ P^o 4^r : « additum manu recentiore, τὸ ῥαθυμεῖν » et « additum manu recentiore, τὸ τοιοῦτον ».

⁴² Extrait d'Homère (*Od.* 4,649) cité par Apollonius (*adv.* 125,10).

Cet exemple est l'un des nombreux qui illustrent le rôle que pourra jouer l'apographe pour une édition, c'est-à-dire celui de proposer des lectures du texte lorsque ce dernier est, pour une raison ou pour une autre, illisible dans le Parisinus. Néanmoins, il illustre aussi les limites de ce rôle, – puisque, dans ce cas précis, la leçon proposée n'est pas recevable, – et soulève ainsi cette (double) question : dans quelle mesure peut-on avoir recours à la copie de Leyde, et pourquoi, *in fine*, faudra-t-il surtout s'en méfier ?

3. Pourquoi il faut rejeter le manuscrit de Leyde.

De prime abord, le statut d'apographe du manuscrit L ne doit pas dissuader d'y recourir. De fait, comme l'état de détérioration du manuscrit de base rend impossible la lecture de nombreux passages, il paraît évident qu'une copie, même récente, offre un avantage immense. Et si c'est là le seul intérêt que l'on doive porter à un apographe, ainsi que le prescrit Irigoin⁴³, il faut du moins y voir une raison suffisante pour s'y intéresser de très près. C'est d'ailleurs ce que Schneider dit avoir fait, lorsqu'il voulut éditer les deux petits traités :

je nourrissais l'espoir que les nombreux passages qui, à cette époque, étaient corrompus par l'humidité, dans le Parisinus, pussent être restitués par cet apographe

mais il ajoute ceci :

même si ce ne fut pas en totalité, cet espoir me trompa quand même en grande partie [...] ; en effet, ceux-ci [*scil.* Capperonnier et Musgrave] ont vu très peu des passages qui aujourd'hui ne sont plus visibles⁴⁴.

Le premier défaut que présente cette copie, pour le dire simplement, est qu'elle est trop récente ; il faut regretter en cela qu'elle ait été faite à un moment où le manuscrit Parisinus était déjà fort corrompu, où la plupart des passages qui sont illisibles aujourd'hui étaient déjà illisibles du temps de Capperonnier. Ainsi, les rares fois où Schneider a fait appel au manuscrit L dans son apparat critique (pour ne pas le rejeter), ce n'était que pour signaler une leçon adoptée « ex coniectura »⁴⁵.

⁴³ Irigoin 1972, 25 : « Il ne sera fait appel aux autres manuscrits qu'à titre d'appoint, en cas de détérioration ou de mutilation des manuscrits de base ».

⁴⁴ Schneider 1878, XI : « Quam autem habebam spem, fore ut multa, quae hoc tempore in codice Parisino madore corrupta sunt, ex apographo illo restitui possent : ea etsi non omni, at tamen maxima ex parte me fefellit [...] ; perpauca enim, quae hodie non iam apparent, illi viderunt ».

⁴⁵ Cf. *adv.* 136,16 ; 167,21 ; 182,14 (où L vient confirmer une leçon adoptée par ailleurs).

Mais l'apographe ne présente pas le seul inconvénient d'avoir été produit trop tard, on y relève également de nombreuses erreurs. Schneider, par exemple, ne se contente pas de déplorer que les copistes n'aient pas vu plus que ce que le manuscrit de base lui donne à voir directement, il leur reproche aussi d'avoir ajouté des erreurs là où il n'y en avait pas :

En revanche, il y a de nombreux autres passages qu'ils ont mal lus et ils n'ont pas retranscrit fidèlement ce qu'il convenait de retranscrire⁴⁶.

Il reproche notamment à l'apographe d'avoir induit en erreur certains de ceux qui ont partiellement édité le texte d'Apollonius. Ce fut le cas de Koen, qui édite, dans les *Dialectes grecs* de Grégoire de Corinthe, une citation de Sophron, d'après la copie, et non à partir du manuscrit source. On peut relever d'autres exemples du même ordre. Schneider reproche, en particulier, à Ruhnken lui-même d'avoir suivi une variante de son manuscrit, pour un passage du traité *Du pronom*, dans l'édition du Théocrite de Valckenaer, au lieu de lire le Parisinus⁴⁷, pourtant très clair sur le passage en question.

Parmi les nombreuses divergences de leçons recensées entre les deux manuscrits, on peut relever un grand nombre de fautes, de natures différentes, et l'on doit distinguer entre celles qui relèvent de la difficulté réelle que présente le texte (liées à l'écriture et, plus largement, à l'état de conservation du codex), et celles qu'on impute entièrement au copiste, sans qu'il soit possible, dans certains cas, de distinguer une simple négligence d'une véritable conjecture fautive.

On relève donc toute une série des fautes que l'on pourrait qualifier de « légitimes » dans le travail redoutable que représente la copie d'un manuscrit médiéval, comme les fautes de mécoupures liées à la *scriptio continua* (ἄλλως τε devient ἄλλ' ὥστε sous la plume de Capperonnier)⁴⁸, ou encore les omissions par haplographie, comme par exemple ἐπιρρήμασιν au lieu de ἐπιρρήμασ<ι καὶ> ῥήμασιν⁴⁹, ou καὶ τὸ χρῆ δὲ καὶ δεῖ au lieu de καὶ τὸ χρῆ δὲ καὶ τὸ δεῖ⁵⁰. Dans ces passages, le texte source ne pose aucun problème, et il semble évident qu'il ne faille en rien y voir des conjectures.

Plus gênantes sont les erreurs qui trahissent l'inconstance du copiste (par ailleurs d'une régularité redoutable dans son écriture), et dans certains cas les

⁴⁶ Schneider 1878, XI : « Sed permulta et male legerunt nec ea, qua par est, descriperunt fide ».

⁴⁷ Cf. Valckenaer 1773, 368 B (et app. crit. *Pron.* Schneider 1878, 95, 25 : « Nimirum Ruhnkenium in errorem induxit exemplar, quo utebatur, a Capperonnerio et Musgravio conscriptum »).

⁴⁸ *Adv.* 136,32 (L 5^r, 15 / A 121^r, 13).

⁴⁹ *Adv.* 140,10 (L 5^v, 40 / A 122^v, 6-7).

⁵⁰ *Adv.* 128,10 (L 3^r, 19 / A 117^v, 24).

initiatives surprenantes qu'il peut prendre devant des passages qui ne présentent, pour le lecteur d'aujourd'hui, aucune difficulté. Parmi les fautes de copie, on relève quelques exemples éloquentes : au folio 3^v (l. 15)⁵¹, il prend le groupe de lettres βι pour υρ et lit, sans l'identifier (puisqu'il ajoute en marge « ita in m(anu) s(cripto) »), la forme ουρος, qui ne fait aucun sens, au lieu de οβιος (ό βίος). Plus grave, à plusieurs reprises il semble gêné par des formes abrégées qu'il omet tout simplement : ce peut être un simple και, comme au folio 7^v (l. 19)⁵², ou une suite entière de mots, comme ceux ajoutés à la marge du folio 6^v (l. 10)⁵³, par une seconde main : πρὸς δὲ τὸ πληθυντικὸν κατὰ πληθυντικὴν. Du reste, des corrections sont apportées à certaines lacunes, en dépit de ce que le texte donne pourtant à voir : c'est ainsi que, au folio 1^r (l. 6)⁵⁴, il propose ἀποκλίσεως au lieu de ἀποδείξεως, alors que la lettre ξ se devine encore. Dans d'autres passages où une partie du texte est absolument illisible, le copiste, au mieux, a laissé des points de suspension, au pire, a simplement omis la portion de texte corrompue, comme si elle n'existait pas.

Enfin, on relève certaines variantes que seul semble pouvoir justifier l'arbitraire du copiste. Au folio 1^v (l. 2)⁵⁵, il a noté και περι πότε alors que dans le codex Parisinus, on le voit très bien, περι est barré de deux traits (et il faut donc lire και πότε). Plus surprenantes encore sont les deux corrections suivantes, la première, parce qu'elle porte sur un passage sans la moindre équivoque : au folio 3^r (l. 40)⁵⁶, il remplace βούλομαι φιλολογεῖν, un exemple fréquemment employé par Apollonius⁵⁷, par βούλομαι φιλοσοφεῖν. La transposition est aussi grossière qu'injustifiée, et il n'y a pas de quoi construire des hypothèses de lecture. La seconde correction est tout simplement insensée : au folio 2^v (l. 39)⁵⁸, Carperonnier lit αὐτοπαιδείας au lieu d'αὐτοπαθείας (« autopassivité », un terme technique d'usage courant dans la grammaire alexandrine). Or, le substantif αὐτοπαίδεια semble être une pure invention et, pour peu qu'on le rattache à αὐτόπαις (une forme rare que l'on trouve chez Sophocle et que certains traduisent par « le véritable fils »⁵⁹) ou même à παιδεία (faudrait-il ainsi traduire par « auto-éducation » ?), il n'a aucun sens ici.

⁵¹ Adv. 130,6.

⁵² Adv. 148,23.

⁵³ Adv. 143,19.

⁵⁴ Adv. 119,7.

⁵⁵ Adv. 121,19.

⁵⁶ Adv. 129,12.

⁵⁷ Cf. *synt.* 45,11 ; 333,8 ; 340,5 ; 408,8 etc. ; *adv.* 129,12 ; 132,11 ; *conj.* 221,19.

⁵⁸ Adv. 127, 12.

⁵⁹ Soph. *Tr.* 826. Cf. Lloyd-Jones « the true son » (London 1994). Mazon propose simplement « fils » (Paris C.U.F. 1962).

Ces exemples, qui figurent parmi les premiers d'une liste bien plus longue, doivent apparaître comme autant de raisons, sinon de rejeter l'apographe, du moins de ne pas y avoir recours sans une prudence extrême.

* * *

Après avoir examiné et comparé quelques passages des deux manuscrits, la confirmation de ce que la plupart de ceux qui ont travaillé sur Apollonius semblent présupposer s'impose : le manuscrit de Leyde est inutile pour établir une édition critique du traité *Des adverbis*. La frustration est d'autant plus grande que cette copie, il faut le dire, est aussi facile et agréable à lire qu'est difficile et pénible à déchiffrer le codex Parisinus – dont il est dit, d'après ce qu'en rapporte Schneider, qu'il dissuadait même les plus expérimentés « dévoreurs de manuscrits »⁶⁰. Or, s'il n'est question de faire appel à un apographe qu'à titre exceptionnel, ce sera avec une extrême précaution (c'est-à-dire non sans une certaine suspicion) que l'on fera appel à celui-ci. Il est désormais aisé de comprendre quelle fut la déconvenue de Schneider, lorsque, pour ses travaux de collation, il fit venir l'apographe de Leyde, et la question de départ s'impose comme la seule qui vaille pour le traité *Des adverbis* : que faire lorsqu'on ne dispose que d'une source manuscrite unique ?

Références bibliographiques

- Bekker 1813 = *Apollonii Dyscoli, grammatici Alexandrini, De pronomine liber*, primum editus ab Immanuele Bekkero, Berlin 1813.
- Brandenburg 2005 = Apollonios Dyskolos, *Über das Pronomen*. Einführung, Text, Übersetzung und Erläuterungen von Philipp Brandenburg, München-Leipzig 2005.
- Dalimier 2001 = Apollonius Dyscole, *Traité des conjonctions*, Introduction, texte, traduction et commentaire par C. Dalimier, Paris, Vrin, 2001.
- Dronke 1854 = G. Dronke, *De emendatione Apollonii Dyscoli*, «RhM» 9, 1854, 582-613.
- Egger 1854 = *Apollonius Dyscole : Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité*, par E. Egger, Paris 1854.
- Irigoin 1972 = J. Irigoin, *Règles et recommandations pour les éditions critiques*, Paris 1972.
- Lallot 1997 = J. Lallot, *Apollonius Dyscole. De la construction*. Introduction, texte, traduction et notes critiques par J. Lallot, 2, Paris 1997.
- Maittaire, M. 1807 = *Graecae linguae dialecti recognitae opera Michaelis Maittaire [...]* recensuit emendavit auxit F. W. Sturtius, Leipzig - Londres 1807 (1^{re} éd. 1706; 2^e éd. J. F. Reitz 1738).
- Schäfer 1811 = *Gregorii Corinthii et aliorum grammaticorum libri de dialectis linguae graecae, [...]* edidit Godofr. Henr. Schaefer, Leipzig 1811.

⁶⁰ Schneider 1878, VIII : « codicum helluones ».

- Schneider 1878 = *Apollonii Dyscoli quae supersunt*, 1, *Scripta minora a Richardo Schneidero edita*, Leipzig 1878 (rééd. Hildesheim, 1979) (GG II 1/1).
- Schneider 1902 = R. Schneider, *Commentarius criticus et exegeticus in Apollonii scripta minora*, Leipzig 1902 (GG II 1/2).
- Uhlig 1870 = G. Uhlig, *Die τέχνη γραμματικαὶ des Apollonius und Herodian*, «RhM» 25, 1870, 66-74.
- Uhlig 1910 = *Apollonii Dyscoli quae supersunt. De constructione libri quattuor*, rec. G. Uhlig, Leipzig 1910 (GG II 2).
- Valckenaer 1773 = *Theocriti decem Eidyllia [...]*, adnotationibus instruxit L. C. Walckenaer, Lugduni Batavorum, Lemair, 1773.
- Wytttenbach 1799 = *Vita Davidis Ruhnkenii a Daniele Wytttenbachio scripta*, Leiden-Amsterdam 1799 (rééd. Freiberg 1846).

Abstract. The treatise *On Adverbs* of Apollonius Dyscolus (Alexandrine grammarian of the 2nd century A. D.) survives thanks to two manuscripts, the *Parisinus graecus* 2548 (A) from the end of the 11th century and a copy (*apographum*) held in Leiden (L). However, A is almost always considered as *unicus* by those few philologists who have so far edited the text. In order to provide a further edition of this treatise, it is necessary to determine systematically (what has never been done before) whether L really has no value. The problem is twofold: (1) Is L really a direct copy of A? (2) And if so, does this mean then that it should be rejected? Indeed, as A is heavily damaged, the hope is that the copy will be a valuable tool to fill out many gaps of the text. Thanks to the analysis of the two manuscripts, it appears first that it is fairly accurately possible to date the L manuscript, and to demonstrate that it was directly copied from A. It is also shown not only that this copy is of no help in filling gaps of the text in A, but also that it gives wrong reading (conjecture? errors of inattention?) where A poses no problems.

LIONEL DUMARTY
ldumarty@free.fr